Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION AUVERGNE
PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

CABINET / L. SAYOUD
04 73 98 63 20
linda.sayoud@puy-de-dome.gouv.fr

09 avril 2015

Compte rendu de la Commission Consultative Départementale des Gens du Voyage

Mercredi 11 février 2015 – Préfecture du Puy-de-Dôme

Sous la présidence de :
Monsieur Michel FUZEAU, Préfet de la Région Auvergne, Préfet du Puy-de-Dôme
Monsieur Jean-Yves GOUTTEBEL, Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme

Étaient conviés :

I – Les représentants de l'État
Monsieur Sébastien AUDEBERT, directeur de cabinet du Préfet
Madame Christine BONNARD, sous-préfère d'Issoire
Madame Agnès BONJEAN, secrétaire générale de la sous-préfecture de Thiers
Monsieur François RAMIREZ, secrétaire générale de la sous-préfecture de Riom
Monsieur Alain BLETON, directeur départemental de la cohésion sociale
Colonel Philippe REUL, commandant de la région de gendarmerie d'Auvergne
Monsieur Didier BORREL, directeur départemental adjoint des territoires
Monsieur Jean-François HOU, responsable du service habitat et rénovation urbaine à la DDT
Madame Catherine PAULA, responsable du bureau de développement de l'offre d'habitat public
Monsieur Karim TOUAHMIA, inspecteur de l'éducation nationale
Madame Danielle MAZEL, responsable du service accueil hébergement habitat – DDCS
Capitaine Caroline SAUVAT, DDSP 63
Capitaine Julien PARSOL, DDSP 63
Monsieur Stéphane DURAND, chef de cabinet du Préfet
Madame Linda SAYOUD, adjointe au chef de cabinet du Préfet, référente gens du voyage

II- Les représentants du Conseil départemental
Madame Stéphanie QUERE, direction action sociale et insertion
Monsieur Philippe LAVILLE, chargé de mission au cabinet du Président

III- Les représentants des communes
Monsieur Jean-Jacques MATHILLON, vice-président de la communauté de communes des Côteaux de Randan
Madame Sylvie MOUTON, conseillère municipale déléguée aux affaires sociales de Gerzat
Monsieur René VINZIO, Maire de Pont-du-Château
Monsieur Jean-Pierre MUSELIER, maire de Saint-Myon

IV- Les personnalités qualifiées

18, boulevard Desaix – 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 01 / 24 rue Saint-Esprit 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 01
Internet : http://www.puy-de-dome.gouv.fr / http://www.puy-de-dome.fr

Monsieur Tony BERNARD, président de l'AGSGV 63, maire de Châteldon
Monsieur Patrice PONS, directeur de l'AGSGV 63
Madame Claire COLLET, chargée de mission stationnement AGSGV 63
Madame Audrey VIGIGNOL, chargée de mission habitat AGSGV 63
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL, directeur Auvergne Habitat
Monsieur Guy SAUVADET, représentant CAF, maire d'Aix-la-Fayette
Madame Laura FERNANDEZ, directrice de l'école itinérante
Monsieur Jacques BONNANT-MICHEL, représentant de l'association nationale des gens du voyage catholiques, vice-président de l'association de promotion des gitans et voyageurs en Auvergne
Monsieur Sébastien BAUDIER, délégué départemental de l'ASNIT

Le Président du Conseil général et le Préfet ouvrent la Commission, en rappelant notamment l'importance de la collaboration entre les acteurs institutionnels, associatifs et locaux afin de mettre en œuvre dans les meilleures conditions le schéma départemental actuel, et de répondre à ses objectifs.

État des lieux des aires d'accueil du Puy-de-Dôme

Le département dispose de 21 aires d'accueil, soit 446 places théoriques dont 408 places effectivement disponibles. En effet, 38 places sont indisponibles dans les aires de Clermont-Beaulieu (20), Cournon (12), Lempdes (4) et Saint-Ours-Les-Roches (2).
Le taux annuel moyen d'occupation des aires pour 2013 a été de 64,8 %, avec des disparités fortes (de 100 % d'occupation à Cébazat, à moins de 10 % pour l'aire de Beaulieu, détruite, et définitivement fermée à ce jour). On recense également des écarts importants en termes de résultats financiers : de + 12 000 euros à – 128 000 euros. En effet, 11 aires sont intercommunales et en régie directe, 10 en gestion déléguée, et ces dernières engendrent plus de difficultés (coûts de gestion, difficultés de recouvrements des redevances et notamment des fluides, etc.).
Certaines aires, notamment de Clermont-communauté, rencontrent des problèmes récurrents liés à l'occupation exclusive de l'aire, à des dégradations, des incivilités, des actes de délinquance, et, plus fréquemment, à la sédentarisation sur l'aire (avec installation d'équipements fixes). De plus, des activités de ferraillages exercées par les voyageurs créent de nombreux risques et nuisances.

On constate également le stationnement de petits groupes familiaux en dehors des aires aménagées, essentiellement en périphérie des grandes zones urbaines (10 à 20 familles par an sur l'agglomération de Clermont-Ferrand, 20 à 40 sur celle de Riom), et de façon récurrente dans certains territoires ruraux (Courpière, Bromont-Lamothe, etc.).

M. BRUNMUROL (Clermont-communauté) a lancé une démarche spécifique d'analyse, de concertation et d'orientation sur les aires de l'agglomération, avec l'appui du cabinet du Préfet, de la collectivité, et de l'AGSGV 63.

Harmonisation de la gestion des aires d'accueil

Sept collectivités gestionnaires d'aires d'accueil se sont regroupées afin d'installer un système de télégestion des fluides pour leurs aires.

Le règlement intérieur des aires d'accueil a fait l'objet d'une révision par un groupe de travail réunissant les services de l'État et du Conseil départemental, ainsi que l'AGSGV 63. Il est validé par la Commission.

18, boulevard Desaix – 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 01 / 24 rue Saint-Esprit 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 01
Internet : http://www.puy-de-dome.gouv.fr / http://www.puy-de-dome.fr

Réforme des aides à la gestion des aires d'accueil

Le décret du 30 décembre 2014 prévoit de réformer les aides à la gestion des aires d'accueil à compter du 1er janvier 2015. Dorénavant, une part des financements versés par l'État et le Conseil départemental aux collectivités territoriales dotées d'aires d'accueil sera modulée selon le taux d'occupation de l'aire.

L'ensemble des membres de la Commission consultative sont réservés quant à cette réforme, qui pourrait avoir pour conséquence de décourager les collectivités à envisager la construction d'habitats adaptés aux gens du voyage, et les inciter à privilégier leur sédentarisation sur les aires, afin que leur taux d'occupation, et ainsi leur financement, soient plus conséquents.

A l'issue de la Commission, il a été convenu d'évaluer cette réforme et d'en réaliser un rapport qui pourrait être transmis au gouvernement. Une réflexion sera également engagée afin de proposer des alternatives à cette réforme qui, tout en respectant l'esprit du texte, le préserverait de ses conséquences dommageables pour les collectivités. Ce travail sera conjointement mené par les services de l'État (DDCS et Cabinet du Préfet), le Conseil départemental, et l'AGSGV63.

La convention financière révisée prenant en compte ces nouveautés, est adoptée par la Commission.

Grands passages

Le département du Puy-de-Dôme n'est actuellement doté que d'une aire réservée aux grands passages, d'une capacité de 80 caravanes, implantée à Issoire, et dont la disponibilité est limitée du 15 juin au 31 août.
La fiche action 4 du schéma départemental prévoit la création d'une aire de grand passage sur le territoire de l'agglomération clermontoise et sous maîtrise d'ouvrage de Clermont-communauté, dont la réalisation était initialement prévue en 2015. Cette aire serait dotée d'une capacité d'accueil de 200 places, soit environ 4 hectares. Au jour de la réunion, aucune démarche n'avait été engagée.
Un terrain provisoire d'une capacité de 80 caravanes est mis à disposition de l'agglomération dans cette attente. Un faible nombre de grands passages a toutefois été recensé sur ce terrain, à mettre en relation avec sa privatisation de fait par certains groupes familiaux violents.
Une réunion du comité de suivi « Gens du Voyage » sur le territoire de Clermont-communauté entre l'État, le Conseil départemental et la collectivité, s'est tenue en octobre 2014, et a été l'occasion de rappeler l'engagement pris par l'agglomération dans le cadre du schéma départemental actuel.
Compte tenu de cette situation, la Commission consultative juge aujourd'hui indispensable d'engager des démarches concrètes pour la création d'une aire de grand passage dans le territoire de l'agglomération.
C'est pourquoi une démarche active doit être engagée entre le cabinet du Préfet, la DDT et l'AGSGV63 afin de construire ce projet de création d'une aire de grand passage.
Le projet finalisé pourra ensuite être soumis à Clermont Communauté pour validation politique et engagement des travaux.

Par ailleurs, depuis 2014, le Préfet a renforcé l'action de l'AGSGV63 dans la préparation et l'accueil des grands passages, en lui confiant la mission de médiation départementale, actuellement dévolue à son cabinet. Cette évolution permettra de mieux anticiper les grands passages, en exploitant notamment les itinéraires prévisionnels que chaque groupe établit au niveau national en concertation avec les collectivités. Elle permettra également de renforcer l'approche interdépartementale en la matière. Un courrier signé par le Préfet a été envoyé à cet effet aux maires du Puy-de-Dôme le 29 janvier 2015.

18, boulevard Desaix – 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 01 / 24 rue Saint-Esprit 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 01
Internet : http://www.puy-de-dome.gouv.fr / http://www.puy-de-dome.fr

Habitat

Les projets d'habitat font partie intégrante du schéma départemental, contrairement à d'autres régions, qui se sont limitées à la création des aires d'accueil.

Ces projets sont soutenus tant par l'État que par le Conseil départemental et l'AGSGV63, qui souhaitent créer les conditions d'un véritable parcours résidentiel. Ils constituent une démarche exigeante, et sont principalement conditionnés par la décision politique et la disponibilité foncière.

Depuis 2006, on recense 94 logements financés en PLAI (76 réalisés et 18 en cours de réalisation ou programmation) qui ont mobilisé 4 bailleurs sociaux du département (Scic Habitat, Auvergne Habitat, Logidôme et Ophis). En outre, 15 terrains familiaux, pour 58 caravanes, ont vu le jour.
Un nombre important de situations individuelles sont en cours de régularisation et concernent 54 communes du département.

Concernant l'agglomération clermontoise, on recense 32 projets d'habitat, réalisés ou en cours de réalisation. Des projets sont toutefois « gelés » sur les secteurs de Crouël et Croix Léonardoux, d'autres sont à l'étude à Gerzat.

Afin d'atteindre les objectifs fixés par le PLH et inscrits au schéma, les services de l'État, le Conseil départemental, la mairie de Clermont-Ferrand ainsi que Clermont-communauté et l'AGSGV63, partagent la volonté de mener une approche cohérente et de fixer une ligne politique claire en la matière.
L'objectif est aujourd'hui de poursuivre les projets engagés et de concrétiser ceux en phase d'étude ou de réflexion. À ce titre, un état des lieux et des besoins a été établi par l'AGSGV63 et transmis à Odile VIGNAL (adjointe au Maire de Clermont-Ferrand et vice-présidente de Clermont Communauté) ainsi qu'au service habitat de Clermont Communauté. Il recense 126 à 143 besoins d'habitat sur l'agglomération.
Il convient donc de mobiliser les bailleurs sociaux ainsi que les collectivités afin de répondre à ces besoins, qui favoriseront par ailleurs l'insertion des gens du voyage.

L'accession à la propriété fait également partie des objectifs consignés dans le schéma. Ainsi, à titre expérimental, la Fondation Abbé Pierre, le Collectif Pauvreté Précarité, avec le soutien de l'AGSGV, ont mis en place un dispositif pour la création d'un fonds d'aide aux propriétaires occupants de terrains familiaux, visant à octroyer des subventions et/ou des avances remboursables pour le financement de travaux de conformité, de raccordement réseaux, etc. Le montant de l'enveloppe actuellement dévolue à ce projet s'élève à 50 000 euros.

Enfin, une démarche a été entamée en mai 2014 afin d'élaborer un référentiel départemental des projets d'habitat adapté. Le groupe de travail devrait rendre ses conclusions en fin d'année 2015.

Une autre démarche a débuté en octobre 2014 et devrait se clore en 2016, menée par un groupe de travail accompagné par M. BORDIGONI, chercheur au CNRS. Elle a pour objectif de réaliser une étude sociologique sur l'impact des réalisations du précédent schéma.

Les restitutions seront présentées à l'occasion des prochaines Commissions.

Action sociale et lutte contre les exclusions

L'École itinérante et le Réseau élèves du voyage 2nd degré, comprenant 16 collèges, poursuivent leur objectif de scolarisation des enfants du voyage.

18, boulevard Desaix – 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 01 / 24 rue Saint-Esprit 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 01
Internet : http://www.puy-de-dome.gouv.fr / http://www.puy-de-dome.fr

L'AFEV, assurant un accompagnement à la scolarité, a alerté l'AGSGV63 et la Préfecture sur la situation éducative des enfants et des jeunes adultes du secteur de Crouël à Clermont-Ferrand, et manifeste ses inquiétudes à la suite des violences de l'été 2014.
Il est rappelé qu'un groupe de travail a été constitué à l'initiative de M. AUDEBERT, rassemblant les acteurs institutionnels et associatifs locaux. Sa première réunion s'est tenue en préfecture en février 2015, et a permis de dresser le bilan de la situation sociale, éducative et scolaire des enfants et des jeunes résidant dans le secteur de Crouël. A l'issue de cette rencontre, il a été convenu que le Conseil départemental, en collaboration avec Clermont-communauté, les services de l'Éducation Nationale et les partenaires associatifs, mèneront des actions plus fortes, durables et concertées, d'insertion sociale et d'éducation auprès des jeunes de ce quartier.

Le Conseil départemental rappelle également les nombreuses actions culturelles réalisées à destination des enfants du voyage. Des mesures relatives à la santé ont également été prises, notamment des séances de vaccinations pour enfants et adultes, ou encore le traitement d'épidémies sur une aire d'accueil. Le Conseil départemental accompagne enfin les familles de voyageurs dans leurs démarches d'accession à des logements locatifs, et les informe sur les enjeux liés à ce mode d'habitat.

L'AGSGV63 évoque enfin le projet de création d'un poste dédié à la gestion de l'activité de ferraillage des gens du voyage, qui permettra d'encadrer davantage cette activité. L'association souhaite ainsi recruter en cours d'année 2015 un chargé de mission dédié au ferraillage à temps plein, dans le cadre d'un contrat de mission de deux ans. De nombreuses réunions se sont tenues entre les représentants de l'AGSGV et les potentiels financeurs de ce projet, qui seraient en définitive l'État, la Région Auvergne et le Fond Social Européen via le Conseil départemental.

Demandes spécifiques et questions diverses

Le Président de la Communauté de communes des Coteaux de Randan souhaite créer une place caravane supplémentaire en lieu et place d'un espace de jeu non approprié. Sa demande a été approuvée par la Commission.

Les représentants des associations de voyageurs ont déploré l'absence d'aires de stationnement à proximité des hôpitaux, notamment à Durtol, pour les familles souhaitant rendre visite à leurs proches hospitalisés. Un engagement est pris par la Commission d'engager un travail de réflexion sur cette problématique, afin de désengorger certaines aires, pour les rendre plus faciles d'accès en cas de nécessité.

Le Préfet,

Michel FUZEAU

Le Président du Conseil départemental,

Jean-Yves GOUTTEBEL

18, boulevard Desaix – 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 01 / 24 rue Saint-Esprit 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 01
Internet : http://www.puy-de-dome.gouv.fr / http://www.puy-de-dome.fr